Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -00000--D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 30 septembre 2025, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la Salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 24 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS:

GACOUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUERE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, COCO Bertrand, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky (à partir de la question 25), BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MATTON Claudette, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS:

DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky, SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, CHRETIEN Bruno donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DELANNOY Alain, LEFEBVRE Nadine donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, MANNESSIEZ Danielle donne procuration à IDZIAK Ludovic, BARROIS Alain donne procuration à MULLET Rosemonde, DOUVRY Jean-Marie donne procuration à DRUMEZ Philippe, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, NEVEU Jean donne procuration à LECLERCQ Odile

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

DEBUSNE Emmanuelle, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, LECOCQ Bernadette, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur PÉDRINI Lélio est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE 30 septembre 2025

EAU POTABLE

RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT DE LA HAUTE VALLEE DE LA LAWE ANNEE 2024

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Garantir la qualité de l'approvisionnement en eau potable.

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Président de l'EPCI doit transmettre aux communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ces dispositions sont applicables aux syndicats mixtes qui doivent élaborer un rapport d'activités à destination de leurs membres.

Le Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe a donc transmis son rapport qui vous est présenté.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 18 septembre 2025, l'Assemblée est invitée à prendre acte de ce rapport au titre de l'année 2024, ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de prendre acte de tous rapports prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, ceux relatifs à la qualité et au prix du service public, aux délégataires de service public, à l'activité des syndicats mixtes, aux représentants de la collectivité dans les sociétés d'économie mixte locale... hors ceux présentés conjointement au rapport sur les orientations budgétaires.

Sur proposition de son Président, Le Bureau communautaire, A la majorité absolue,

PREND ACTE du rapport d'activités présenté par le Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe au titre de l'année 2024, ci-annexé.

<u>PRECISE</u> que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont signé au registre des délibérations les membres présents, Pour extrait conforme, Par délégation du Président, Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 0 3 001. 2025

Et de la publication le : 0, 3 OCT. 2025 Par délégation du Président, Le Vice-président délégué,

SCAILLIEREZ Philippe

SCAILLIEREZ Philippe

Rapport d'activité 2024 Service Eau potable



SYNDICAT DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LAWE 5 rue de l'Europe – 62127 MAGNICOURT EN COMTÉ

Table des matières

1 - Généralités - Préambule	3
2 - La structure syndicale et mode de gestion du service Eau potable	4
2.1 – La structure syndicale	4
2.2 – La gestion du Service public de l'Eau	4
3 - Le personnel de la compétence Eau	5
4 - Le bilan 2024	6
4.1 – Les indicateurs majeurs	6
4.2 – Les abonnés	7
5 - Le patrimoine et les installations – indicateurs techniques	8
5.1 – Les site et réseau Houvelin	8
5.2 – Les site et réseau Rocourt	9
6 - Les volumes et les rendements de réseau	10
6.1 – Les volumes produits	10
6.1.1 – Les volumes produits Houvelin	10
6.1.2 – Les volumes produits Rocourt	10
6.2 – Les volumes achetés	11
6.3 – Les volumes vendus.	11
6.3.1 – Les volumes vendus Houvelin	11
6.3.2 – Les volumes vendus Rocourt	12
6.4 – Les rendements de réseau	13
6.4.1 – Le rendement de réseau Houvelin	13
6.4.2 – Le rendement de réseau Rocourt	14
7 - La qualité de l'eau	15
7.1 – Les mesures de prévention	15
7.1.1 – Au forage Houvelin	15
7.1.2 – Au forage Rocourt	16
7.2 – La surveillance de la qualité de la ressource distribuée	17
8 - Les interventions 2024	20
8.1 – Les interventions ponctuelles	20
8.2 – Les travaux de branchements neufs	20
8.3 – Les travaux de renouvellement des branchements plomb	20
9 - Les travaux d'investissement 2024	21
10 - Les travaux prévus en 2025 et 2026	23

1 - Généralités - Préambule

Créé en 1950, le SIVOM de la Haute Vallée de la Lawe se transforme en janvier 2005 en Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Lawe avec l'arrivée de la Communauté d'Agglomération ARTOIS COMM. pour la compétence Sports. Cette communauté d'Agglomération ne participe alors pas à la compétence Eau.

En juillet 2009, la perte de la compétence Sports et le retrait de la communauté d'agglomération ARTOIS COMM. entraînent la transformation du Syndicat mixte en Syndicat à la carte.

Au 31 décembre 2019, est prononcée la dissolution du Syndicat Intercommunal à vocation unique d'alimentation et de distribution d'eau potable de Monchy-Breton — La Thieuloye. Au 1er janvier 2020, il est procédé au transfert direct au Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe, sans retour dans les communes membres, des actifs et passifs du Syndicat Monchy-Breton — La Thieuloye.

Les communes de Bajus, Beugin et La Comté sont membres de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

La commune de Magnicourt en Comté relève de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Les communes de Monchy-Breton et La Thieuloye sont membres de TernoisCom.

Par délibération, les deux communes adhèrent au Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe.

Au 1er janvier 2020, la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence Eau aux Communautés d'Agglomération.

La CABBALR se substitue à cette date à ses communes membres (Bajus, Beugin, La Comté) au sein du SHVL et applique le mécanisme de représentation – substitution.

TernoisCom et les Campagnes de l'Artois n'ont pas repris la compétence Eau potable à ce jour.

Le Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe devient un Syndicat mixte fermé en novembre 2020.

Les communes de Bajus, Beugin et La Comté, par décision de leurs Conseils municipaux respectifs, ont choisi de se retirer du Syndicat auquel ils adhéraient au titre de la compétence RPI.

Au 1^{er} septembre 2023, cette compétence (ainsi que le personnel et les biens) a été transférée vers le SIVU du RPI des Collines de l'Artois.

Les nouveaux statuts du Syndicat de la Haute Vallée de la Haute qui a désormais pour unique objet l'exercice de la compétence « Production, traitement, adduction et distribution de l'eau potable » ont été approuvés par arrêté préfectoral du 21 décembre 2023 et sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le SHVL, aux sources de la Lawe, appartient au bassin versant de la Lys et participe directement aux travaux du SYMSAGEL.

2 - La structure syndicale et mode de gestion du service Eau potable

2.1 – La structure syndicale

Au 31 décembre 2024, le Syndicat mixte de la Haute Vallée de la Lawe compte 4 membres adhérant à l'unique compétence qu'il exerce désormais, « Production, traitement, adduction et distribution de l'eau potable » :

- o Magnicourt-en Comté
- o Monchy-Breton
- La Thieuloye
- o CABBALR (en substitution des communes de Bajus, Beugin et La Comté)

Le Conseil syndical de la Haute Vallée de la Lawe, réuni à quatre reprises en 2024 sous la présidence de Monsieur Pierre GUILLEMANT, est composé de deux membres par commune et par compétence à laquelle la commune adhère.

La CABBALR a choisi de déléguer sa représentation au sein du Conseil syndical pour la compétence Eau en désignant pour chacune des trois communes substituées le Maire ainsi qu'un autre représentant pour porter sa voix.

Les nouveaux statuts du Syndicat de la Haute Vallée de la Haute qui a désormais pour unique objet l'exercice de la compétence « Production, traitement, adduction et distribution de l'eau potable » ont été approuvés par arrêté préfectoral du 21 décembre 2023 et sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

2.2 – La gestion du Service public de l'Eau

Le Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe a opté pour une gestion directe de son service public de l'Eau. Ce service relevant de la catégorie des « Services publics industriels et commerciaux » (ou SPIC), il dispose d'une totale autonomie financière faisant l'objet d'un budget annexe à celui de la collectivité (articles L. 2221-11 à L. 2221-14 et R. 2221-63 à R. 2221-94 du Code général des collectivités territoriales).

Par délibération de son Conseil en date du 13 février 2003, le Syndicat a choisi de faire appel à un prestataire de services pour l'exploitation et l'entretien du service de distribution d'eau potable.

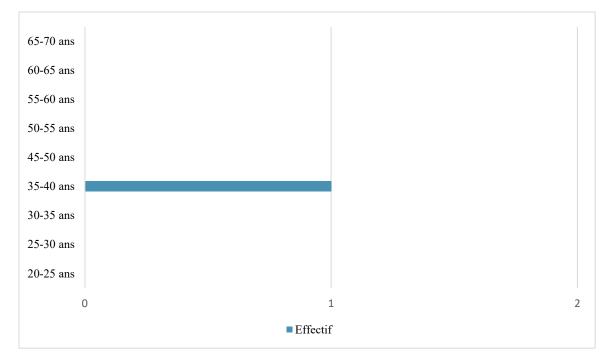
Une nouvelle Convention de prestation de services a été signée avec VEOLIA au 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 6 années (jusqu'au 30 juin 2028) et pour un montant total de 360 430.38 €, auquel viennent s'ajouter les bons de commande avec application des tarifs portés au Bordereau des Prix unitaires du marché (tarifs révisables semestriellement selon l'index national).

3 - Le personnel de la compétence Eau

Le service Eau potable du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe est constitué de 1 agent (présent au tableau des effectifs au 31/12/2024) correspondant à 1 ETP (équivalent temps plein).

EFFECTIFS AU 31/12/2023	ETP
Agent titulaire	1
Total Agents	1 Agents
Total ETP	1 ETP

L'agent du service Eau potable est une femme. Son âge est de 39 ans.



Ses grades et catégories sont les suivantes :

GRADES	CATÉGORIES	AGENTS
Adjoint administratif	С	1
Total Agents		1 Agent

4 - Le bilan 2024

4.1 - Les indicateurs majeurs

Code	Titre	Valeur
D101.0	Nombre d'habitants desservis	3 413 habitants
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier 2024	2,77 €/m³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année 2024 (hors travaux)	421 923 € HT
DC.195	Montant financier des travaux engagés	173 420 € HT
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100,0 %
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	97.5 %
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109 points
P104.3	Rendement du réseau de distribution	92.4 %
P108.3	Protection de la ressource en eau	80,0 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1.47 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,58 %
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0,0 unité
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	2,0 unités
VP.056	Nombre d'abonnés	1521 abonnés
VP.059	Volume produit	187 645 m³
VP.060	Volume importé	522 m³
VP.061	Volume exporté	36 269 m³
VP.063	Volume comptabilisé domestique	102 794 m³
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	43,29 km
VP.126	Nombre de prélèvements en microbiologie	254 unités
VP.127	Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie	0 unité
VP.128	Nombre de prélèvements en physico-chimie	325 unités
VP.129	Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie	8 unités
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0,2 km
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0,2 km
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	0 unité
VP.182	Encours total de la dette	304 619 €

4.2 – Les abonnés

Le territoire du Syndicat s'étend sur 6 communes dont les 1 521 abonnés (au 31/12/2024) sont répartis comme suit :

COMMUNES	CATÉGO	RIES	TOTAL
	Domestiques	144	
BAJUS	Communaux	4	152
BAJUS	Agricoles ou autres	4	132
	Domestiques	199	
BEUGIN	Communaux	5	214
BEOGIN	Agricoles ou autres	10	214
	Domestiques	370	
	Communaux	7	
LA COMTÉ	Agricoles ou	16	396
	autres		
	Industriels	3	
	Domestiques	295	
	Habitat collectif	1	
MAGNICOURT EN COMTÉ	Communaux	5	319
MAGNICOURT EN COMTE	Professionnels	2	317
	Agricoles ou autres	16	
	Domestiques	199	
MONCHY-BRETON	Communaux	4	212
MONCH 1-BRETON	Agricoles ou	9	212
	autres	9	
	Domestiques	210	
LA THIEULOYE	Communaux	2	228
LA IIIILOLOTE	Agricoles ou autres	16	220



5 - Le patrimoine et les installations – indicateurs techniques

5.1 – Les site et réseau Houvelin

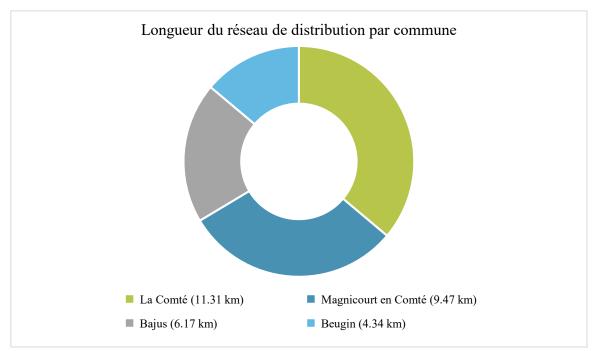
DUP: $45 \text{ m}^3 / \text{heure} - 980 \text{ m}^3 / \text{jour} - 315 000 \text{ m}^3 / \text{an}$

Le point de prélèvement se situe à Magnicourt en Comté (Houvelin). L'eau provient d'une station de pompage sur nappe. Le forage possède une capacité technique théorique totale de production de 980 m³/jour.

Le volume prélevé au forage d'Houvelin est en moyenne de 488 m³/jour.

Une distribution d'eau en gros est effectuée vers la commune de DIÉVAL dont la compétence Eau potable est exercée par la Communauté d'Agglomérations Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR).

D'une longueur de 31.292 km hors branchements (environ 60 km branchements compris), ce réseau, constitué intégralement de conduites en fonte, alimente les villages de Bajus, Magnicourt-en-Comté, La Comté et Beugin. Il est réparti comme suit :



On compte deux unités de stockage sur ce réseau :

- Les deux réservoirs semi-enterrés de Magnicourt en Comté permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité. La capacité totale des deux réservoirs est de 500 m³, ce qui représente une autonomie de 15h.
- La bâche de Bajus (1 cuve au sol) a une capacité de stockage de 40 m³.

Le réseau est également doté d'une unité de surpression (Hameau de Bois Mont à La Comté, capacité théorique de 6 m³ / jour), ainsi que d'une unité de reprise (rue de Diéval à Bajus, capacité théorique de 110 m³ / jour).

5.2 – Les site et réseau Rocourt

DUP: Forage $1 = 20 \text{ m}^3 / \text{heure} - 260 \text{ m}^3 / \text{jour}$ Captage $1 = 20 \text{m}^3 / \text{heure} - 140 \text{ m}^3 / \text{jour}$ Volume annuel = $70~000 \text{ m}^3 / \text{an}$

Le point de prélèvement se situe à Magnicourt en Comté (Rocourt). L'eau provient d'une station de pompage sur nappe. Le forage possède une capacité technique théorique totale de production de 400 m³/jour.

Le volume prélevé au forage du Hameau de Rocourt est en moyenne de 183 m³/jour.

D'une longueur de 12 km hors branchements, ce réseau, constitué intégralement de fonte, alimente les villages de Monchy Breton et La Thieuloye.

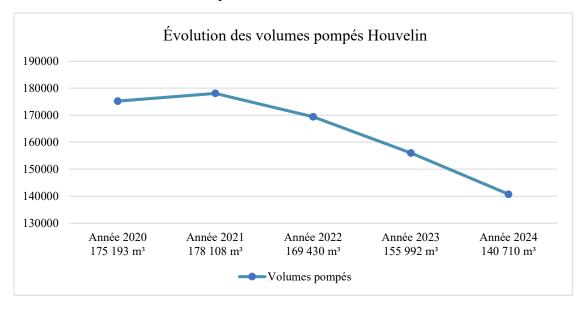
Le réservoir sur tour de Monchy-Breton est la seule unité de stockage d'une capacité totale de 200 m³.

Le réseau est enfin équipé d'une unité de reprise à La Thieuloye (capacité théorique de 2.8 m³ / jour).

6 - Les volumes et les rendements de réseau

6.1 − Les volumes produits

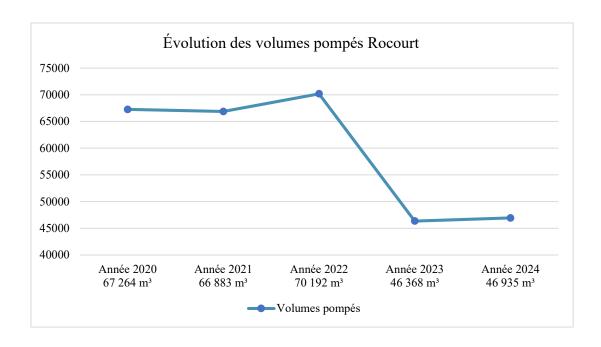
6.1.1 – Les volumes produits Houvelin



Sur l'année 2024, 140 710 m³ d'eau ont été produits à la station de pompage d'Houvelin. On constate que la diminution des volumes d'eau produits amorcée en 2022 se poursuit. Cette diminution s'explique par la baisse de la consommation d'eau par les abonnés (-3 000 m³ par rapport à 2023) et des volumes vendus pour la commune de Diéval (- 10 000 m³ par rapport à 2023).

Elle peut être expliquée également par l'efficacité de la sectorisation complémentaire installée fin 2021 et en 2022, permettant une surveillance accrue du réseau, facilitant la détection de fuites et permettant leur prise en charge immédiate.

6.1.2 – Les volumes produits Rocourt



Sur l'année 2024, 46 935 m³ d'eau ont été produits à la station de pompage de Rocourt. Ce volume, qui avait augmenté en 2022 (+5%), puis considérablement diminué en 2023 (-34%), est stable, tout comme le volume vendu aux abonnés.

6.2 – Les volumes achetés

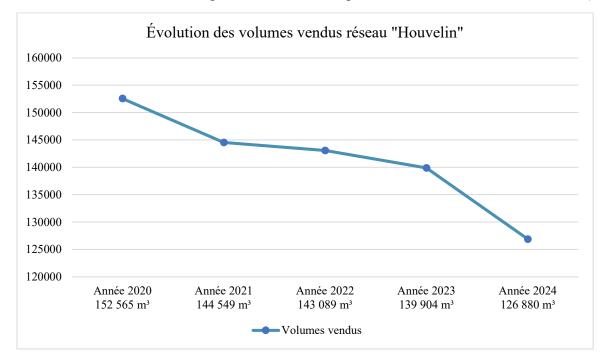
En 2024, 522 m³ ont été achetés à la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (ayant repris la compétence Eau potable de l'ex SABALFA) pour les 4 clients de la rue André Flament à Beugin étant alimentés depuis le réseau d'Houdain.

En 2023, ce volume était de 561 m³, et de 569 m³ en 2022.

6.3 – Les volumes vendus

6.3.1 – Les volumes vendus Houvelin

En 2024, 126 880 m³ d'eau ont été vendus par le Syndicat côté Houvelin (90 611 m³ vendus aux abonnés + 36 269 m³ vendus en gros à la CABBALR pour alimenter la commune de Diéval).

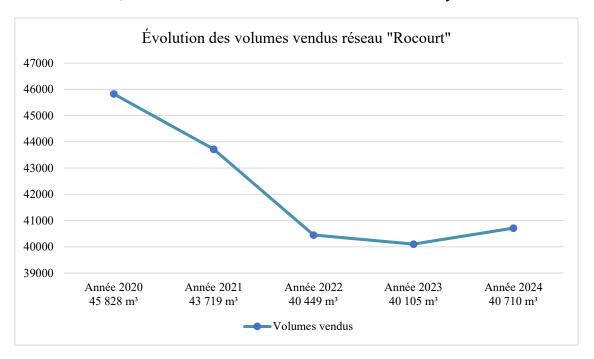


Les volumes d'eau vendus sont en baisse constante depuis 2020.

L'accélération de cette baisse en 2024 s'explique surtout par une diminution importante du volume d'eau vendu pour la commune de Diéval (- 21 % soit 10 000 m³ de moins par rapport à 2023).

6.3.2 – Les volumes vendus Rocourt

Sur l'année 2024, 40 710 m³ d'eau ont été vendus aux abonnés du Syndicat côté Rocourt.



Après une nette baisse amorcée en 2020, les volumes vendus semblent être stabilisés depuis 2022.

6.4 – Les rendements de réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes d'eau introduits (produits ou achetés) dans le réseau qui est consommée ou vendue (aux abonnés du Syndicat ou vendue en gros).

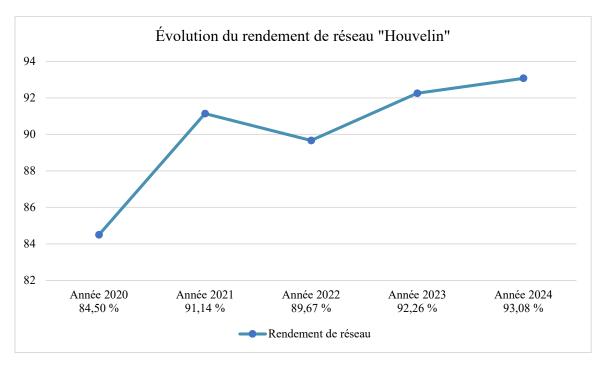
Il se calcule ainsi :
$$\frac{m^3 \text{ vendus}}{m^3 \text{ produits} + {}^3 \text{ achetés} - m^3 \text{ services}} \times 100$$

Les volumes « services » sont les volumes non vendus mais utilisés pour l'entretien du réseau (purges), le nettoyage des installations (filtres, cuves de réservoirs) ou encore en cas d'utilisation ou de test des poteaux d'incendie.

6.4.1 – Le rendement de réseau Houvelin

Volumes vendus 2024 (abonnés SHVL + vente en gros CABBALR)	126 880 m ³
Volumes produits 2024	140 710 m ³
Volumes achetés 2024	522 m ³
Volumes usines / services 2024	4 920 m ³

$$\frac{m^3 \, vendus}{m^3 \, produits + m^3 \, ach \quad \'es - m^3 \, services} \times 100 = \frac{126 \, 880}{140 \, 710 + 522 - 4 \, 920} \times 100 = 93.08 \, \%$$



Le rendement de réseau côté Houvelin est toujours stable et plutôt très bon, le rendement moyen des réseaux de distribution d'eau potable en France métropolitaine étant de 81.30 % en 2022 (source SISPEA).

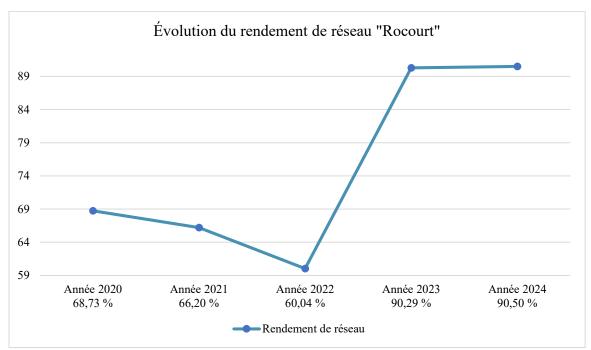
Son calcul peut encore être affiné, notamment s'agissant de la méthode de comptage des volumes usines / services.

Le système de sectorisation perfectionné permet toujours une détection et donc une prise en charge encore plus rapide des fuites, ce qui a amélioré encore le rendement de réseau malgré la série de fuites conséquentes du mois décembre 2024.

6.4.2 – Le rendement de réseau Rocourt

Volumes vendus 2024	40 710 m ³
Volumes produits 2024	46 935 m ³
Volumes achetés 2024	-
Volumes usines / services 2024	1 950 m ³

$$\frac{\text{m}^3 \, vendus}{\text{m}^3 \, produits + \text{m}^3 \, ache \, \acute{e}s - \text{m}^3 \, services} \times 100 = \frac{40710}{46935 - 1950} \times 100 = 90.50 \%$$



L'impressionnante amélioration du rendement de réseau côté Rocourt amorcée en 2022 se confirme. Pour mémoire, elle résulte de la découverte et la prise en charge de fuites historiques en décembre 2022 et janvier 2023 grâce au nouveau système de sectorisation mis en place.

7 - La qualité de l'eau

7.1 – Les mesures de prévention

7.1.1 – Au forage Houvelin

Périmètre de protection révisé (Arrêté préfectoral du 29 juin 2006)

Site: Hameau de Houvelin Magnicourt en Comté

Indice national: 18-8x-0044

Coordonnées Lambert : X =610621 ; Y = 2610587 ; Z = +94,8

Parcelle cadastrale : ZD 159

L'ouvrage de captage d'eau est situé à une profondeur de 33.50 m. La nappe est celle de la craie du Cénomanien.

Périmètre immédiat : Délimité par une clôture (hauteur de 2 m)

Prescriptions : y sont interdits l'accès des personnes et toute activité autres que ceux nécessités par l'entretien de l'ouvrage. Dans ce périmètre sont interdits le stockage de produits (hydrocarbures et phytosanitaires), matériels et matériaux même réputés inertes, l'épandage d'engrais, de produits chimiques ou phytosanitaires.

Superficie = 18 a 7 ca.

> Périmètre rapproché :

Prescriptions:

Activités interdites:

Forage de puits, ouverture, exploitation ou remblai de carrières ou d'excavations, installation de dépôts, d'ouvrages de transport, d'hydrocarbures, épandage de lisiers, sous-produits urbains et industriels, infiltration des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, stockage de matières fermentescibles, de fumier, d'engrais, de produits phytosanitaires, implantation de nouvelles installations classées agricoles ou industrielles, nouvelles constructions superficielles ou souterraines, camping, stationnement de caravanes, création ou extension de cimetières, création d'étangs, création de voies de communication, bassin d'infiltration, défrichement de parcelles boisées, retournement de prairies etc.

Activités réglementées :

Pacage des animaux, installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail, modification des voies de communication existantes.

Superficie: 41 ha 30 a 58 ca.

Périmètre éloigné :

Prescriptions:

La réglementation générale devra être appliquée avec une particulière vigilance vis-à vis des installations, ouvrages, travaux. L'épandage de fumiers, d'engrais, de lisiers, sera limité aux quantités directement utiles à la croissance des végétaux.

Superficie: 56 ha 75 a 97ca

> Traitement:

En 2024, à titre préventif et suivant la qualité des ressources, le traitement a été opéré par déferrisation et chloration gazeuse en amont.

7.1.2 – Au forage Rocourt

➤ Périmètre de protection défini par arrêté préfectoral du 29 juin 2012 complété par arrêté préfectoral complémentaire du 26 mars 2018 – Forage F1 et Puits P1

Site: Hameau de Rocourt Magnicourt en Comté

Indice national: BSS000BTWQ (00188X0009/P1) - BSS000BTZ (00188X0077/F1)

Coordonnées Lambert : P1 X = 608 970 m; Y = 2 601 199 m; Z = + 108.5 m NGF

F1 X = 608 957 m; Y = 2 601 269 m; Z = +108 m NGF

Masse d'eau souterraine AG004 : Craie de l'Artois et de la vallée de la Lys

Périmètre immédiat :

Parcelle A1 n°310 délimitée par une clôture fermée à clé et interdite à toute activité autre que celles nécessitées par l'entretien des ouvrages.

Dans ce périmètre sont interdits le stockage de produits (hydrocarbures et phytosanitaires), matériels et matériaux même réputés inertes, l'épandage d'engrais, de produits chimiques ou phytosanitaires. L'aire de ce périmètre pourra être plantée d'arbres.

Superficie: 2 500 m2

Périmètre rapproché :

Prescriptions:

Activités interdites:

Forage de puits, ouverture, exploitation remblai de carrières ou d'excavations, installation de dépôts, d'ouvrages de transport, d'hydrocarbures, épandage de lisiers, sous-produits urbains et industriels, infiltration des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, stockage de matières fermentescibles, de fumier, d'engrais, de produits phytosanitaires, implantation de nouvelles installations classées agricoles ou industrielles, nouvelles constructions superficielles ou souterraines, camping, stationnement de caravanes, création ou extension de cimetières, création d'étangs, création de voies de communication, bassin d'infiltration, défrichement de parcelles boisées, retournement de prairies etc.

Activités réglementées :

Pacage des animaux, installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail, modification des voies de communication existantes.

Superficie: 12 ha 22a 32ca

> Traitement:

En 2024, à titre préventif et suivant la qualité des ressources, le traitement a été opéré par chloration gazeuse et désinfection automatique.

7.2 – La surveillance de la qualité de la ressource distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée régulièrement au regard des limites et des références de qualité définies par la réglementation :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur ;
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution de l'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas nécessairement soumis à limite ou à référence de qualité.

Voici la synthèse des analyses de conformité aux limites de qualité des prélèvements réalisés sur les installations du Syndicat sur l'année 2024 :

Limite de		e sanitaire RS)		lance du tataire	Syn	thèse
qualité	Nbre de	Nbre de	Nbre de	Nbre de	Nbre de	Nbre de
quante	plv	plv	plv	plv	plv	plv
	réalisés	conformes	réalisés	conformes	réalisés	conformes
Microbiologie	80	80	174	174	254	254
Microbiologie	80	soit 100 %	1/4	soit 100 %	234	soit 100 %
Physico-	249	249*	76	68*	325	317*
chimie	∠ 4 9	soit 91.3 %	70	soit 89 %	323	soit 97.5 %

^{*} un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à l'une des limites de qualité

.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : LA COMTE

Indicateur global de qualité A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par В 2023 C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FO2 HAMEAU HOUVELIN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'obiet d'un traitement.

Votre réseau alimente de facon permanente 4 communes (BAJUS, BEUGIN, COMTE (LA), MAGNICOURT-EN-COMTE), soit 2361 personnes. Le responsable des installations est : « S.I HAUTE VALLEE LAWE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA BRUAY BETHUNE TERNOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 12 Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Conformité: 100 % Absence exigée. Valeur maxi: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 27,5 mg/L Valeur maxi: 29 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Nombre de prélèvements : 2 Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Conformité: 50 % Nombre de substances recherchées : 182 Valeur maxi: 0,233 microgramme/L

(chlorothalonil r471811)

Nombre de prélèvements : 1

Très bonne qualité

Substance(s) non conforme(s): chlorothalonil

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

r471811

Α

В

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'éau quelques minutes avant de la boire.

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Valeur moyenne: 0,15 mg/L Valeur maxi: 0,15 mg/L

Bonne qualité

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 1,11 microgramme/L Valeur maxi: 1,11 microgramme/L



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 18/06/2024 UDI 062000704

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considèrée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Eau très dure

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne: 33,2 °f Valeur maxi: 34,5 °f

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.

Agence Régionale de Santé - Hauts-de-France - Service Santé Environnementale du Pas-de-Calais - 100, avenue Winston Churchill - Bâtiment F





ars-hdf-sse62@ars.sante.fr @





QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





ZONE DE DISTRIBUTION : MONCHY BRETON

ndicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

2023

L'eau distribuée présente des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois. Par ailleurs, la présence d'un pesticide a été observée ponctuellement et sans risque pour la

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : F1 HAMEAU ROCOURT, P1 HAMEAU DE ROCOURT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (MONCHY-BRETON, THIEULOYE (LA)), soit 1020 personnes. Le responsable des installations est: « S.I HAUTE VALLEE LAWE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA BRUAY BETHUNE TERNOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Nombre de prélèvements : 17

Années prises en compte : 2022, 2023

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 25,9 mg/L Valeur maxi : 30 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire В

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-decà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2 Conformité: 50 %

Nombre de substances recherchées : 182 Valeur maxi: 0,139 microgramme/L

(chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s): chlorothalonil

r471811

Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Α Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,15 mg/L Valeur maxi: 0,15 mg/L



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 18/06/2024 UDI 062000706

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : 1

Présence en quantité notable

Valeur moyenne: 4,57 microgramme/L Valeur maxi: 4,57 microgramme/L

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considèrée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Eau très dure

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 33,5 °f Valeur maxi: 34,5 °f

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.

Agence Régionale de Santé - Hauts-de-France - Service Santé Environnementale du Pas-de-Calais - 100, avenue Winston Churchill - Bâtiment F





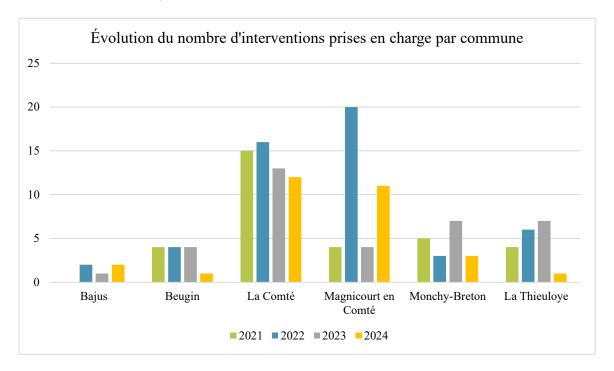
Page 19 sur 23

8 - Les interventions 2024

8.1 – Les interventions ponctuelles

En 2024, les services techniques de Véolia sont intervenus 41 fois à la demande du Syndicat suite à des appels de signalement d'anomalies sur le réseau d'eau potable par des abonnés et / ou des élus des 6 communes.

Sur les 41 interventions, 30 concernaient des réparations de fuites (sur canalisations, branchements, ou autres).



Le coût de ces interventions en 2024 a été de 33 620.09 € HT, dont 29 244.65 € HT pour les réparations de fuites. En 2023, le coût avait été de 31 440,27 € HT au total dont 23 820.14 € HT pour les fuites.

8.2 – Les travaux de branchements neufs

En 2024, 13 branchements neufs ont été créés sur le réseau du Syndicat pour raccordement de nouveaux abonnés (constructions neuves), pour un montant de 18 727.20 € HT.

Pour rappel, le coût de chaque branchement neuf est supporté par l'abonné à l'origine de la demande de création.

8.3 – Les travaux de renouvellement des branchements plomb

La campagne « branchements plomb 2024 » a permis le renouvellement de 12 branchements domestiques situés rue du 19 mars 1962 à La Comté, pour un coût de 19 710.80 € HT.

Deux autres branchements plomb ont été renouvelés suite à des signalements de fuites importantes (1 à La Comté et 1 à Monchy-Breton) pour un montant total de 3 488.26 € HT.

9 - Les travaux d'investissement 2024

En 2024, le Syndicat a engagé divers chantiers sur ses installations pour un montant de $12\ 038.50\ \in\ HT$.

- Remplacement de la sonde de niveau du réservoir de Monchy-Breton.
- > Remplacement du débitmètre de sortie de réservoir à Houvelin :



- Remplacement de 2 compteurs de sectorisation :
 - o Rue d'Houvelin à Bajus



o Rue du 19 mars 1962 à La Comté



10 - Les travaux prévus en 2025 et 2026

Pour cette nouvelle année, nous avons sollicité notre prestataire Véolia ainsi que d'autres partenaires afin qu'un état des lieux du réseau soit établi et qu'une liste des travaux à réaliser pour sécuriser la distribution, entretenir les installations, préserver la ressource et envisager sereinement l'avenir nous soient présentée.

Les travaux restants à réaliser de l'exercice 2024 sont :

- La réfection de l'étanchéité du réservoir de Monchy-Breton (compris désamiantage) Dossier subventionné par l'Agence de l'Eau à 70 %.
- Le diagnostic sur l'état des 3 forages (Houvelin et Rocourt) Réalisé le 03 mars 2025.
- La sécurisation des installations du réservoir de Monchy-Breton

Travaux programmés les 20 et 21 mai 2025

➤ Le renouvellement d'une pompe de forage (Rocourt)

Travaux réalisés le 03 mars 2025

- La mise en place d'éclairage (forage Rocourt)
- Le renouvellement de 2 branchements plomb Chemin de la Rochelle à La Comté
- Le renouvellement de 100 compteurs abonnés sur la commune de Magnicourt en Comté

Le budget reporté de 2024 pour ces travaux à réaliser en 2025 est de 111 749.64 € HT.

Les travaux envisagés pour 2025 et 2026 sont :

- L'élaboration du Plan de Gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
- L'étude des aires d'alimentation des captages et diagnostic territorial multi-pressions
- L'acquisition de parcelles en périmètre rapproché du forage de Rocourt
- Le renouvellement de vannes à La Thieuloye
- Les travaux de sécurisation de la distribution sur la zone Elby à La Comté
- Les travaux de géoréférencement du réseau d'eau potable du Syndicat
- Le renouvellement de 100 compteurs abonnés sur la commune de Magnicourt en Comté
- Le renouvellement de branchements plomb sur la commune de La Comté
- Le renouvellement du système de télégestion au forage d'Houvelin

Ces travaux sont portés au budget primitif 2025 pour un montant total de 288 200 € (dont environ 30 % est subventionnable par l'Agence sous réserve d'acceptation des demandes du Syndicat par cette dernière).

À noter qu'il conviendra également de prévoir des travaux de nettoyage sur le forage d'Houvelin, travaux dont le détail sera défini après communication du rapport d'inspection par le bureau d'étude Amodiag.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte fermé: SYNDICAT HVL (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20009208800018

POSTE COMPTABLE: SGC de St Pol sur Ternoise

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET: Budget Général (3)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe. (3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9
II - Présentation générale	
A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15
III - Adoption du CA	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	34
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	· ·
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

SYNDICAT HVL - Budget Général - CA - 2024

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C - Annexes budgetaires C1.1 - Equilibre budgétaire	37
	37 39
C1.1 - Equilibre budgétaire	
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	39
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	39 40 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE	39 40
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	39 40 Sans Objet Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	39 40 Sans Objet Sans Objet 42
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet Sans Objet Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale D6 - Actions de formation des élus	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale D6 - Actions de formation des élus D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale D6 - Actions de formation des élus D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale D6 - Actions de formation des élus D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement D9 - Identification des flux croisés	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale D6 - Actions de formation des élus D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement D9 - Identification des flux croisés D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale D6 - Actions de formation des élus D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement D9 - Identification des flux croisés D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes D11 - Décisions en matière de taux	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale D6 - Actions de formation des élus D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement D9 - Identification des flux croisés D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale D6 - Actions de formation des élus D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement D9 - Identification des flux croisés D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes D11 - Décisions en matière de taux D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale D6 - Actions de formation des élus D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement D9 - Identification des flux croisés D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes D11 - Décisions en matière de taux D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale D6 - Actions de formation des élus D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement D9 - Identification des flux croisés D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes D11 - Décisions en matière de taux D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	39 40 Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes C2.1 - Situation des AP C2.2 - Situation des AP C2.2 - Situation des AE C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction D - Autres éléments d'information D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement D1.2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties D4 - Gestion des fonds européens D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale D6 - Actions de formation des élus D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement D9 - Identification des flux croisés D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes D11 - Décisions en matière de taux D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet Sans Objet Sans Objet 42 46 Sans Objet

A - Arrêté et signatures 53

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	3 444
Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

0,00

	Informations financières – ratios	Valeurs
_	Dépenses réelles de fonctionnement / population	13,61
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,36
လ	Dépenses d'équipement brut / population	00'0
4	Encours de dette / population (2) (3)	00'0
2	DGF / population	00'0
9	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	2,51 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	3 740,22 %
80	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00
6	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	00'0
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-3 640,22 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

⁽³⁾ L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

⁽⁴⁾ Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II -En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III - Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
 - Investissement: 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

- (2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

		RESIII TAT	RESUITAT DE L'EXERCICE	
		NEOOEL AL	DE E ENEINOIDE	
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	47 598,48	2 769,37	54 355,36 A	A1 9 526,25
Investissement	00'0	1 515,90 (2)	(2) 6 123,06 A2	A2 7 638,96
Dont 1068		00'0		
Fonctionnement	47 598,48	1 253,47 (3)	(3) 48 232,30 A3	A3 1 887,29

		RESTES A REALISER (4)	
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	0,00	00,00 UI + IV	B1
Investissement	00'0	III	B2 0,00
Fonctionnement	00'0 II	Al	0,00 B3 0,00

	RESULTAT CUMULE = $(A) + (B)$ (6)
TOTAL A1+	A1 + B1 9 526,25
Investissement A2 +	A2 + B2 7 638,96
Fonctionnement A3 +	A3 + B3 1 887,29

⁽¹⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽²⁾ Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses. (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

⁽⁴⁾ A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses. (6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVI	ESTISSEMENT - TOTAL	(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INV	ESTISSEMENT - TOTAL	(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	DNCTIONNEMENT - TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

	II - PRESENTATION GENERALE	GENERALE	=
	VUE D'ENSEMBLE – EXECU	EXECUTION DU BUDGET	A
	•		
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 47 598,48	1 253,47
(mandats et titres)	Section d'investissement	00'0	н 1515,90
		•	+
	Report en section de	00'0	1 48 232,30
REPORTS DE L'EXERCICE	fonctionnement (002)	(si déficit)	(si excédent)
N-1	Report en section d'investissement	00°0 a	J 6 123,06
	(001)	(si déficit)	(si excédent)
		п	11
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	=A+B+C+D 47 598,48	= G + H + I + J 57 124,73
	Section de fonctionnement	0,00	00'00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	ь 0,00	٦ 0000
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	=K+L 0,00
	Section de fonctionnement	= A + C + E 47 598,48	= G + I + K 49 485,77
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=B+D+F 0,00	=H+J+L 7 638,96
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 47 598,48	=G+H+I+J+K+L 57 124,73

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
	Total des réalisations d'équipement	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	799,90
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
	Total des réalisations financières	0,00	799,90
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Tota	al des réalisations réelles en investissement	0,00	п 799,90
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	716,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Tota	al des réalisations d'ordre en investissement	/// 0,00	/v 716,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III 0,00	II + IV 1 515,90
-------	--------------	------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	v 0,00	VI 6 123,06
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00 II + IV	7 + ∨I + ∨II 7 638,96
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	7 638,96		

⁽¹⁾ Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

⁽²⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽³⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁴⁾ En recettes, sauf 1068.

⁽⁵⁾ En recettes, détail du 138.

⁽⁶⁾ A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁸⁾ DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽¹⁰⁾ Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

⁽¹¹⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDAT	S EMIS	TITRES I	EMIS
	OPERATIONS REEL	LES ET MIXTES	
011 Charges à caractère général (1)	0,00	70 Prod. services, domaine, ventes	0,00
		diverses	
012 Charges de personnel et frais	1 174,78	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
assimilés (1)			
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion	45 707,70	75 Autres produits de gestion	1,00
courante (sauf 6586) (1)		courante (1)	
6586 Frais fonctionnement des groupes	0,00		
d'élus			
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	1 250,47
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	46 882,48	Total recettes de gestion des services	1 251,47
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	2,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions,	0,00	78 Reprises amort., dépréciations,	0,00
dépréciations (semi-budgétaires) (1)		prov. (semi-budgétaires) (1)	
TOTAL DEPENSES REELLES ET	46 882.48	TOTAL RECETTES REELLES ET	II 1 253,47
MIXTES	40 002,40	MIXTES	1 253,47

	OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre	716,00	042 Opérations ordre transf. entre	0,00			
sections (3)		sections (3)				
043 Opérations ordre intérieur de la	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la	0,00			
section		section				
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 716,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00			

TOTAL DES DEPENSES DE	+ 47 598.48	TOTAL DES RECETTES DE	+ V
l'EXERCICE	+	L'EXERCICE	+ V

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	48 232,30

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + ∨ 47 598,48	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		77
---	-----------------------	--	--	----

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 887,29

⁽¹⁾ Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽²⁾ $DF\ 042 = RI\ 040$; $RF\ 042 = DI\ 040$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

⁽³⁾ Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁴⁾ Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 174,78		1 174,78
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	45 707,70	0,00	45 707,70
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	716,00	716,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	46 882,48	716,00	47 598,48

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Hors chapitres opérations.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁷⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

⁽⁸⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

⁽⁹⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	799,90	0,00	799,90
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		716,00	716,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	799,90	716,00	1 515,90

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1
--

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	6 123,06
---	----------

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	1 250,47		1 250,47
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	1,00	0,00	1,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 253,47	0,00	1 253,47

_		
	Pour information R002 Résultat positif reporté	48 232,30

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

				- ADOPTION DU CA	DU CA		=	
		SECTION	SECTION D'INVESTISSEME		NT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	NSES	4	
					4			
	Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP	St
	TOTAL	1 281,98	00'0	00'0	1 281,98	00'0		0,00
018	RSA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00,00
204	Subventions d'équipement	00,00	00'0	00'0	00,0	00'0		00,00
21	Immobilisations corporelles	1 281,98	00,00	00'0	1 281,98	00'0		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	00'0	00,00	00,00	00'0	00'0		00,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0		0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	00'00	00'0	0,00		0,00
Tota	Total des dépenses d'équipement	1 281,98	00'0	00'0	1 281,98	00'0		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	00'0	00'0	00'0	00'0			00'00
13	Subventions d'investissement	00'0	00,00	00'0	00'0			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	00'0	00'0	00'0	00'0			00,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	00,00	00,00	00'0	00'0			00,00
56	Participations et créances rattachées	00,0	00,00	00'0	00'0	00'0		00,00
27	Autres immobilisations financières	00,00	0,00	00'0	00,0	0,00		0,00
Tota	Total des dépenses financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00,00
Total	l des dépenses réelles	1 281,98	00'0	00'0	1 281,98	00'0		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	00'0	00'0		00'0			00'00
041	Opérations patrimoniales (6)	00'00	00'00		0,00			0,00
Tota	Total des dépenses d'ordre	00'0	00'0		00'0			0,00
Pour d'exe	Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	00'0						
Tota d'inv	Total des dépenses d'investissement cumulées	1 281,98	00'0	00'0	1 281,98	00'0		0,00

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
 (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts réalisations RAR au 31/12.
 (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 - (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI~040 = RF~042).

III	V
III – ADOPTION DU CA	SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

	Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	1 515,90	1 515,90	00'0	00'0
018	RSA	00'0	00'0	00'0	00'0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	00'0	00'0	00'0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166	00'0	00'0	00'0	00'0
	et 1688 non budgétaire)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	00'0	00'0	00'0	00'0
204	Subventions d'équipement versées (9)	00'0	00'0	00'0	00'0
21	Immobilisations corporelles	00'0	00'0	00'0	00,00
22	Immobilisations reçues en affectation	00'0	00'0	00'0	00'0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	00'0	00'0	00'0
Total de	Total des recettes d'équipement	00'0	00'0	00'0	00'0
10	Dotations, fonds divers et réserves	06,967	06'662	00'0	00'0
138	Autres subventions invest, non transf.	00'0	00'0	00'0	00'0
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	00'0	00,00	00'0	00'0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	00'0	00'0	00'0	00'0
26	Participations et créances rattachées	0,00	00,00	00'0	00'0
27	Autres immobilisations financières	0,00	00,00	00'0	00'0
024	Produits des cessions d'immobilisations	00'0		00'0	
Total de	Total des recettes financières	06'662	06'662	00'0	00'0
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	00'0	00'0	00'0	00'0
Total de	Total des recettes réelles	06'662	06'662	00'0	00'0
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	00'0			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	716,00	716,00		00'0
041	Opérations patrimoniales (8)	00'0	00'0		0,00
Total de	Total des recettes d'ordre	716,00	716,00		00'0
Pour in	Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	6 123,06			
Total de	Total des recettes d'investissement cumulées	7 638,96	7 638,96	00'0	00'0

⁽¹⁾ Recettes justifiées non titrées.

⁽²⁾ Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

⁽⁵⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).
(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »). (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

		III – ADO	JOPTION DU CA				
	SECTION	SECTION D'INVESTISSEMENT	- DEPENSES	– DETAIL PAR ARTICLE	Э.		A1
	Chap. / art. (1)	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser au	Crédits sans emploi	Pour information,	Pour information,
		(BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	31/12 (2)	(3)	réalisations gérées dans le cadre d'une AP	réalisations gérées hors AP
	TOTAL	1 281,98	00'0	00'0	1 281,98	00'0	00'0
018	RSA	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
204	Subventions d'équipement versées (9)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
21	Immobilisations corporelles	1 281,98	00'0	00'0	1 281,98	00'0	00'0
21838	Autre matériel informatique	1 281,98	00'0	00'0	1 281,98	00'0	00'0
22	Immobilisations reçues en affectation	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	Total des opérations d'équipement (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des dépe	Total des dépenses d'équipement	1 281,98	00'0	00'0	1 281,98	00'0	00'0
10	Dotations, fonds divers et réserves	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
13	Subventions d'investissement	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
26	Participations et créances rattachées	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
27	Autres immobilisations financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des dépe	Total des dépenses financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
45	Opérations pour compte de tiers (5)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des dépenses réelles	enses réelles	1 281,98	00'0	00'0	1 281,98	00'0	00'0
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	00'0	00'0		00'0		00'0
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	00'0		00'0		0,00
	Charges transférées (7)	00'0	00'0		00'0		00'00
041	Opérations patrimoniales (8)	00'00	00'00		00'0		00'00
Total des dépenses d'ordre	inses d'ordre	00'0	00'0		00'0		00'0

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts réalisations RAR au 31/12.
 - (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 - (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 - (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser au	Restes à réaliser au Crédits sans emploi	Cumul des	Pour information,	Pour information,
			(BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	31/12 (2)	(3)	réalisations	réalisations gérées	réalisations gérées
								dans le cadre d'une	hors AP
								AP	
	TOTAL		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

⁽¹⁾ Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

 ⁽²⁾ Dépenses engagées non mandatées.
 (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III ADOPTION DII CA	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

	III – ADOP	OPTION DU CA			=
	SECTION D'INVESTISSEMENT – F	- RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	AR ARTICLE		A3
	Chap. / art. (1)	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
		(BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	(2)	(3)
	TOTAL	1 515,90	1 515,90	00'0	00'0
018	RSA	00'0	00'0	00'0	00'0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	00'0	00'0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	00'0	00'0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	00'0	00'0
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	00'0	00'0
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	00'0	00'0
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	00'0	00'0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	00'0	00'0	00'00
Total des recettε	Total des recettes d'équipement	00'0	00'0	00'0	00'0
10	Dotations, fonds divers et réserves	06'662	06'662	00'0	00'0
10222	FCTVA	06'662	799,90	00'0	00'0
138	Autres subventions invest, non transf.	00'0	00'0	00'0	00'0
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	00'0	00'0	00'0	00'00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	00'0	00'0	00'0	00'0
26	Participations et créances rattachées	00'0	00'0	00'0	00'0
27	Autres immobilisations financières	00'0	00'0	00'0	00'00
024	Produits des cessions d'immobilisations	00'0		00'0	
Total des recettes financières	s financières	06'662	06'662	00'0	00'0
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	00'0	00'0	00'0	00'0
Total des recettes réelles	s réelles	06'662	799,90	00'0	00'0
021	Virement de la section de fonctionnement	00'0	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	716,00	716,00		00'0
281838	Autre matériel informatique	716,00	716,00		00'0
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		00'0
Total des recettes d'ordre	ss d'ordre	716,00	716,00		00'0

Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 Recettes justifiées non titrées.
 Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 - (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 - (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 - (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 - (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

			III – ADOP	OPTION DU CA				
		SECTION	SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	EMENT - VUE D)'ENSEMBLE			В
				DEPENSES	S			
Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Charges	Restes à réaliser	Crédits sans	Pour information,	Pour information,
		(BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	rattachées	au 31/12 (1)	emploi (2)	réalisations gérées dans le cadre d'une AE	réalisations gérées hors AE
	TOTAL	47 639,70	47 598,48	00'0	00'0	41,22	00'0	47 598,48
011	Charges à caractère général (3)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 216,00	1 174,78	00'0	00'0	41,22		1 174,78
014	Atténuations de produits	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
016	АРА	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	45 707,70	45 707,70	00,00	00'0	00,00	0,00	45 707,70
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0		0,00
Total des	Total des dépenses de gestion des services	46 923,70	46 882,48	00'0	00'0	41,22	00'0	46 882,48
99	Charges financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
29	Charges spécifiques (3)	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0		00'0
89	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	00'0	00'0			00,00		0,00
Total c	Total des dépenses financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
Total c	Total des dépenses réelles	46 923,70	46 882,48	00'0	00'0	41,22	00'0	46 882,48
023	Virement à la section d'investissement	00'0	00'0					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	716,00	716,00			00'0		716,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	00'0	00'0			00'00		0,00
Total c	Total des dépenses d'ordre	716,00	716,00			00'0		716,00
Pour ii fonctic	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	00'0						
Tota	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	47 639,70	47 598,48	00'0	00'0	41,22	00'0	47 598,48

II – ADOPTION DU CA	ONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE B
- ADOPTI	SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES

					+	
Сһар.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	1 773,20	1 253,47	00'0	00'0	519,73
013	Atténuations de charges (3)	1 773,20	1 250,47	0,00	00'0	522,73
016	APA	0,00	00'0	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	00,00	0,00	00'0	00'0	00'0
02	Prod. services, domaine, ventes diverses	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	00'0		00'0
731	Fiscalité locale	00'0	00'0	0,00	00'00	0,00
74	Dotations et participations (3)	00,00	00'0	00'0		00'0
75	Autres produits de gestion courante (3)	00'0	1,00	00'0	00'0	-1,00
Total de services	Total des recettes de gestion des services	1 773,20	1 251,47	00'0	00'0	521,73
92	Produits financiers	00'0	2,00	00'0	00'0	-2,00
1.1	Produits spécifiques (3)	00'0	00'0	0,00		0,00
82	ä	00'0	00'0			00'0
	dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)					
Total c	Total des recettes financières	0,00	2,00	0,00	0,00	-2,00
Total c	Total des recettes réelles	1 773,20	1 253,47	0,00	0,00	519,73
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	00'0	00'0			00'0
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total α	Total des recettes d'ordre	00'0	00'0			00'0

Pour information : 002 Excédent	48 232,30			
de fonctionnement reporté de N-1				
			-	

ne lolle		de lonchonnement reporte de N-1	-					
Total	des	Total des recettes	de	50 005,50	49 485,77	00'0	00'0	519,73
fonction	nnement	fonctionnement cumulées						

Recettes justifiées non titrées.
 Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF042 = DI040).
- (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

			III – ADOPTION DU CA	OU CA				
	SECTION	SECTION DE FONCTIONNEMENT	VEMENT - DEPENSES		DETAIL PAR ARTICLE			B1
Chap. / art.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Charges	Restes à réaliser	Crédits sans	Pour information,	Pour information,
(1)		(BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	rattachées	au 31/12 (2)	emploi	réalisations	réalisations
						(3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
	TOTAL	47 639,70	47 598,48	00'0	00'0	41,22	00'0	47 598,48
011	Charges à caractère général (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 216,00	1 174,78	00'0	00'0	41,22		1 174,78
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	416,00	416,00	00'0	00'0	00'0		416,00
6488	Autres	800,00	758,78	00'0	00'0	41,22		758,78
014	Atténuations de produits	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
016	APA	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00,00	00,00	00'0	00,00	00'0	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	45 707,70	45 707,70	00'0	00'0	00'0	00'0	45 707,70
657358	Subv. fonct. autres groupements	45 707,70	45 707,70	00'0	00'0	00'0	00'0	45 707,70
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
Total des d	Total des dépenses de gestion des services	46 923,70	46 882,48	00'0	00'0	41,22	00'0	46 882,48
99	Charges financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
29	Charges spécifiques (4)	00'0	00,00	00,00	00'0	00'0		00'0
89	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des c	Total des charges financières et spécifiques	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
Total des d	Total des dépenses réelles	46 923,70	46 882,48	00'0	00'0	41,22	00'0	46 882,48
023	Virement à la section d'investissement	00'00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	716,00	716,00			0,00		716,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	716,00	716,00			0,00		716,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		00'00
Total des o	Total des dépenses d'ordre	716,00	716,00			00'0		716,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	00'0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	00'0
= Différence ICNE N - ICNE N-1	00'0

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 - (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts réalisations RAR au 31/12.
 - (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 - (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
 - (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

=	B2
III – ADOPTION DU CA	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	1 773,20	1 253,47	00'0	00'0	519,73
013	Atténuations de charges (4)	1 773,20	1 250,47	00,00	00'0	522,73
619	RRR obtenus sur services extérieurs	1 773,20	1 250,47	00'0	00'0	522,73
016	APA	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
017	RSA / Régularisations de RMI	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
73	Impôts et taxes (sauf 731)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
731	Fiscalité locale	00'0	00'0	00'00	00'0	00'0
74	Dotations et participations (4)	00'0	00,00	0,00	00'0	00'0
75	Autres produits de gestion courante (4)	00'0	1,00	00'0	00'0	-1,00
75882	Reprise de réserve - Surplus de DMTO	00'0	1,00	00'0	00'0	-1,00
Total des recet	Total des recettes de gestion des services	1 773,20	1 251,47	00'0	00'0	521,73
92	Produits financiers	00'0	2,00	00'0	00'0	-2,00
7688	Autres	00'0	2,00	00'0	00'0	-2,00
77	Produits spécifiques (4)	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	00'0	00'0			00'0
Total des recettes réelles	tes réelles	1 773,20	1 253,47	00'0	00'0	519,73
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	00'0	00'00			00'0
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	00'00	00'00			0,00
Total des recettes d'ordre	tes d'ordre	00'0	00'0			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	00'0
Compensation	00'0
Montant net	00'0

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	00'0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	00'0
= Différence ICNE N – ICNE N-1	00'0

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts réalisations RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chaptire si la collectivité a opté pour le règime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et règlementaires applicables.
 - (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

 - (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
 (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

2	B2
IV – ANNEXES	B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Drocédure d'amortissement			Délibération du
(linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Deliberation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	6 123,06
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	6 123,06

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	6 123,06
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	6 123,06

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 515,90	1 515,90	0,00	1 515,90
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	1 515,90	1 515,90	0,00	1 515,90
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	6 123,06			6 123,06
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	6 123,06			6 123,06
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte	III + Solde IV)			7 638,96

⁽¹⁾ BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

⁽²⁾ Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

⁽³⁾ Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

N	C1.2
IV – ANNEXES	C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES,	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	00'0	00'0
16 Emprunts et dettes assimilées (A)	assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	00'0	00'0
1641	Emprunts en euros	00'0	00'0
1643	Emprunts en devises	00'0	00'0
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	00'0	00'0
1671	Avances consolidées du Trésor	00'0	00'0
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	00'0	00'0
1678	Autres emprunts et dettes	00'0	00'0
1681	Autres emprunts	00'0	00'0
1682	Bons à moyen terme négociables	00'0	00'0
1687	Autres dettes	0,00	00'00
Dépenses et transferts	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	00'0	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

	IV – ANNEXES		2
	C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE	UILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3
	RESSOL	RESSOURCES PROPRES	
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESS	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 515,90 III	1 515,90
Ressources propre	Ressources propres externes de l'année (a)	06'662	06,667
10222	FCTVA	06'662	06'662
10226	Taxe d'aménagement (2)	00'0	00'0
10227	Versement pour sous densité	00'0	00'0
10228	Autres fonds d'investissement	00'0	00'0
13146	Attributions compensation investissement	0000	00'0
13156	Attributions compensation investissement	00'0	00'0
13246	Attributions compensation investissement	00,0	00'0
13256	Attributions compensation investissement	00'0	00'0
138	Autres subventions invest, non transf.	00'0	00'0
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources propre	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	716,00	716,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	00'0	00'00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
281838	Autre matériel informatique	716,00	716,00
29	Dépréciations des immobilisations		
31	Matières premières (et fournitures) (4)		
33	En-cours de production de biens (4)		
35	Stocks de produits (4)		
39	Dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Dépréciation des comptes de tiers		
59	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	00'00	00'0

Crédits de l'exercice Libellé (1) (BP + BS + DM + RAR N-1) Réalisations	on de fonctionnement 0,00 0,00
Libellé (1)	ion
Art. (1)	021

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utiliser les comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2: ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3: GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5: LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

- (2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	АРА	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2: ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	АРА	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	АРА	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5: LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

	Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

- (2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

<u>\</u>	D10
IV – ANNEXES	D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 281,98	00'0	00'0	1 281,98
RECETTES	7 638,96	7 638,96	00'0	00'0
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	47 639,70	47 598,48	00'0	41,22
RECETTES	50 005,50	49 485,77	00'0	519,73

(1) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

	BUDGET Bu	F Budget Eau/ N°SIRET : 20009208800026		
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	323 050,94	175 960,18	111 749,64	35 341,12
RECETTES	323 050,94	186 916,93	0,00	136 134,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	564 074,94	375 863,41	00,00	188 211,53
RECETTES	1 202 799,67	1 205 746,68	00'0	-2 947,01

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

		٠		/H-:-H-:
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	324 332,92	175 960,18	111 749,64	36 623,10
RECETTES	330 689,90	194 555,89	00,00	136 134,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	611 714,64	423 461,89	00,00	188 252,75
RECETTES	1 252 805,17	1 255 232,45	0,00	-2 427,28

(1) Y compris les rattachements.

Λ	D10
IV – ANNEXES	D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

		aagotan o ot oomptasto) ()		
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	00'0	00'0	00'00	00'0
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	00'0	00'00	00'00	0,00
RECETTES	00'0	00'0	00'0	00'0

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOI	5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)	ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flu	ıx réciproques) (1)
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	324 332,92	175 960,18	111 749,64	36 623,10
RECETTES	330 689,90	194 555,89	00'0	136 134,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	611 714,64	423 461,89	00'0	188 252,75
RECETTES	1 252 805,17	1 255 232,45	00'00	-2 427,28
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	936 047,56	599 422,07	111 749,64	224 875,85
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 583 495,07	1 449 788,34	00'0	133 706,73

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit. (2) Y compris les rattachements.

12

10

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,

A Magnicourt-en-Comte, le 06/03/2025

Le Président,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES: Pour: 1**0**Contre: 0

Abstention:

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.

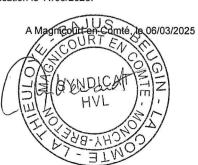
A Magnicourt-en-Comte, le 06/03/2025

Date de convocation : 27/02/2025

Les membres du Comité syndical,

ALLEMAN Joëlle	AP
	W.C.
BEGHIN Joël	Bolin
BLONDEL Guillaume	Absent - Excuse
BONNE Hervé	Beane?
DERICQUEBOURG Daniel	(13)
DI FILIPPO Nathalie	Pitilippo
FLAMENT André	
GODART Nicole	Godse.
LECLERCQ Odile	Seclery)
MONCHY Fabrice	
ROVILLAIN Jean-Marc	Rovilla

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2025 et de la publication le 11/03/2025.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20009208800026

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Syndicat mixte fermé SYNDICAT HVL

POSTE COMPTABLE DE : SGC de St Pol sur Ternoise

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET: Budget Eau (2)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales Modalités de vote du budget II - Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10 B2 - Balance générale du budget - Recettes 11 III - Vote du compte administratif A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18 IV - Annexes A - Eléments du bilan A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet A4.1 - Equilibre des opérations financières 25 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26 A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 2.7 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet A6 - Etat des charges transférées Sans Objet Sans Objet A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet C - Autres éléments d'informations C1.1 - Etat du personnel 30 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

SYNDICAT HVL - Budget Eau - CA - 2024

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

33

32

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	<u>ll</u>
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		С	DEPENSES		RECETTES	SOLE	DE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	А	375 863,41	G	501 616,01	G-A	125 752,60
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	175 960,18	н	112 285,67	Н-В	-63 674,51

REPORTS DE	Report en section d'exploitation (002)	С	(si déficit)	0,00	ı	704 130,67 (si excédent)
L'EXERCICE	Report en section	D	(o. uoo.t)	0.00	.,	74 631,26
N-1	d'investissement (001)		(si déficit)	0,00		(si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= 551 823,59 A+B+C+D	Q= G+H+I+J 1 392 663,61	=Q-P 840 840,02

	Section d'exploitation		0,00	к	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'investissement	F	111 749,64	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	111 749,64	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E	375 863,41	= G+I+K	1 205 746,68	829 883,27
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	287 709,82	= H+J+L	186 916,93	-100 792,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	663 573,23	= G+H+I+J+K+L	1 392 663,61	729 090,38

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAI	DE LA SECTION D'EXPLOITATION	Е 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	·
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAI	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 111 749,64	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

SYNDICAT HVL - Budget Eau - CA - 2024

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	111 749,64	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

⁽²⁾ Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des

⁽²⁾ Les restes a realiser de la section despionation orrespondent en deprenses, aux dépenses engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	Crédits employés (ou restant à employer)		
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	206 600,00	165 775,01	0,00	0,00	40 824,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 460,00	49 675,06	0,00	0,00	784,94
014	Atténuations de produits	50 000,00	41 625,00	0,00	0,00	8 375,00
65	Autres charges de gestion courante	3 450,00	1 918,51	0,00	0,00	1 531,49
T	otal des dépenses de gestion courante	310 510,00	258 993,58	0,00	0,00	51 516,42
66	Charges financières	12 221,94	9 583,65	2 453,99	0,00	184,30
67	Charges exceptionnelles	2 100,00	1 723,20	0,00	0,00	376,80
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Tota	l des dépenses réelles d'exploitation	324 831,94	270 300,43	2 453,99	0,00	52 077,52
023	Virement à la section d'investissement	136 033,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	103 210,00	103 108,99			101,01
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'exploitation	239 243,00	103 108,99			136 134,01
	TOTAL	564 074,94	373 409,42	2 453,99	0,00	188 211,53
D 00	Pour information 2 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé		Crédits employés (ou restant à employer)			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	10 500,00	10 748,53	0,00	0,00	-248,53
70	Ventes produits fabriqués, prestations	449 500,00	451 678,76	0,00	0,00	-2 178,76
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	982,46	0,00	0,00	-482,46
	Гotal des recettes de gestion courante	460 500,00	463 409,75	0,00	0,00	-2 909,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	36,95	0,00	0,00	-36,95
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	14 026,00	14 026,59			-0,59
Total des recettes réelles d'exploitation		474 526,00	477 473,29	0,00	0,00	-2 947,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections	24 143,00	24 142,72			0,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes d'ordre d'exploitation	24 143,00	24 142,72			0,28
	TOTAL	498 669,00	501 616,01	0,00	0,00	-2 947,01
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	704 130,67				

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0,00
21	Immobilisations corporelles	206 092.80	59 158,58	111 749,64	35 184,58
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	61 915,14	61 915,14	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	268 007,94	121 073,72	111 749,64	35 184,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 900,00	30 743,74	0,00	156,26
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	30 900,00	30 743,74	0,00	156,26
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	298 907,94	151 817,46	111 749,64	35 340,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	24 143,00	24 142,72		0,28
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	24 143,00	24 142,72		0,28
	TOTAL	323 050,94	175 960,18	111 749,64	35 341,12
	Pour information	0,00			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
		(BP+DM+RAR N-1)		au 31/12	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	9 176,68	9 176,68	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		9 176,68	9 176,68	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	9 176,68	9 176,68	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	136 033,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	103 210,00	103 108,99		101,01
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total	I des recettes d'ordre d'investissement	239 243,00	103 108,99		136 134,01
	TOTAL	248 419,68	112 285,67	0,00	136 134,01

SYNDICAT HVL - Budget Eau - CA - 2024

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	74 631,	,26		

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	165 775,01		165 775,01
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 675,06		49 675,06
014	Atténuations de produits	41 625,00		41 625,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 918,51		1 918,51
66	Charges financières	12 037,64	0,00	12 037,64
67	Charges exceptionnelles	1 723,20	0,00	1 723,20
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	103 108,99	103 108,99
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	272 754,42	103 108,99	375 863,41

0,00 D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1

> 375 863,41 TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	24 142,72	24 142,72
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	30 743,74	0,00	30 743,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	59 158,58	0,00	59 158,58
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	61 915,14	0,00	61 915,14
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	151 817,46	24 142,72	175 960,18

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	175 960,18

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires. (2) Voir liste des opérations d'ordre. (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures). (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49. (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires. (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ». (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	<u>II</u>
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 748,53		10 748,53
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	451 678,76		451 678,76
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	982,46		982,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	36,95	24 142,72	24 179,67
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	14 026,59	0,00	14 026,59
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	477 473,29	24 142,72	501 616,01

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	704 130,67
	=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 205 746,68

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		103 108,99	103 108,99
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	103 108,99	103 108,99

	·
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	74 631,26
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	9 176,68
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	186 916,93

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Voir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

SYNDICAT HVL - Budget Eau - CA - 2024

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



Chap/	Libellé (1)	2 / 11	Crédits employés (ou restant à employer)			
art (1)		Crédits ouverts	Charges Restes à			Crédits
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	rattachées	réaliser au 31/12	annulés
011	Charges à caractère général (2) (3)	206 600,00	165 775,01	0,00	0,00	40 824,99
604	Achats d'études, prestations de services	30 000,00	18 727,20	0,00	0,00	11 272,80
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	28 000,00	21 205,60	0,00	0,00	6 794,40
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 000,00	1 156,67	0,00	0,00	-156,67
6064	Fournitures administratives	1 000,00	604,56	0,00	0,00	395,44
611	Sous-traitance générale	64 000,00	63 334,30	0,00	0,00	665,70
613	Locations, droits de passage, servitude	800,00	924,90	0,00	0,00	-124,90
61523	Entretien, réparations réseaux	55 000,00	33 620,09	0,00	0,00	21 379,91
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6156	Maintenance	1 900,00	1 075,66	0,00	0,00	824,34
616	Primes d'assurances	11 000,00	8 932,73	0,00	0,00	2 067,27
625	Déplacements, missions et réceptions	1 200,00	1 687,92	0,00	0,00	-487,92
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	2 300,00	1 910,20	0,00	0,00	389,80
627	Services bancaires et assimilés	150,00	131,18	0,00	0,00	18,82
62878	Remb. frais à des tiers	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres	3 150,00	3 132,00	0,00	0,00	18,00
6378	Autres taxes et redevances	100,00	7 332,00	0,00	0,00	-7 232,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 460,00	49 675,06	0,00	0,00	784,94
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	900,00	625,67	0,00	0,00	274,33
6410	Rémunérations du personnel	37 200,00	37 410,01	0,00	0,00	-210,01
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	12 000,00	11 071,94	0,00	0,00	928,06
647	Autres charges sociales	100,00	314,00	0,00	0,00	-214,00
648	Autres charges de personnel	260,00	253,44	0,00	0,00	6,56
014	Atténuations de produits (4)	50 000,00	41 625,00	0,00	0,00	8 375,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	39 000,00	38 131,00	0,00	0,00	869,00
701259	Reversement - redevance agence de l'eau	7 400,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	3 600,00	3 494,00	0,00	0,00	106,00
65	Autres charges de gestion courante	3 450,00	1 918,51	0,00	0,00	1 531,49
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	850,00	1 350,90	0,00	0,00	-500,90
6518	Autres	0,00	48,50	0,00	0,00	-48,50
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	518,91	0,00	0,00	1 481,09
6542	Créances éteintes	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	100,00	0,20	0,00	0,00	99,80
TOTA	AL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	310 510,00	258 993,58	0,00	0,00	51 516,42
66	Charges financières (b) (5)	12 221,94	9 583,65	2 453,99	0,00	184,30
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 500,00	12 315,70	0,00	0,00	184,30
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-278,06	-2 732,05	2 453,99	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 100,00	1 723,20	0,00	0,00	376,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 100,00	1 723,20	0,00	0,00	376,80
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	324 831,94	270 300,43	2 453,99	0,00	52 077,52
023	Virement à la section d'investissement	136 033,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	103 210,00	103 108,99			101,01
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	103 210,00	103 108,99			101,01
	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	239 243,00	103 108,99			136 134,01
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	239 243,00	103 108,99			136 134,01

SYNDICAT HVL - Budget Eau - CA - 2024

Chap/	Libellé (1)	Cuádito	Crédits employés (ou restant à employer)			
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	AL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	564 074,94	373 409,42	2 453,99	0,00	188 211,53
D	Pour information 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 732,05
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-278,06



Chap/	Libellé (1)	ماند.	Crédits employés (ou restant à employer)			
art(1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges (2)	10 500,00	10 748,53	0,00	0,00	-248,53
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	2,58	0,00	0,00	-2,58
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	10 500,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
64198	Autres remboursements	0,00	10 745,95	0,00	0,00	-10 745,95
70	Ventes produits fabriqués, prestations	449 500,00	451 678,76	0,00	0,00	-2 178,76
7011	Eau	315 000,00	319 279,34	0,00	0,00	-4 279,34
701241	Redevance pollution d'origine domestique	45 000,00	45 674,63	0,00	0,00	-674,63
701251	Redevance prélèvement ressource en eau	0,00	4 380,60	0,00	0,00	-4 380,60
704	Travaux	30 000,00	21 729,56	0,00	0,00	8 270,44
706121	Redevance modernisation des réseaux	3 500,00	3 646,86	0,00	0,00	-146,86
7064	Locations de compteurs	55 000,00	55 688,41	0,00	0,00	-688,41
7065	Produits commissions recouvrt assainist	1 000,00	1 279,36	0,00	0,00	-279,36
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	982,46	0,00	0,00	-482,46
7588	Autres	500,00	982,46	0,00	0,00	-482,46
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	460 500,00	463 409,75	0,00	0,00	-2 909,75
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	36,95	0,00	0,00	-36,95
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	36,95	0,00	0,00	-36,95
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	14 026,00	14 026,59			-0,59
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	14 026,00	14 026,59			-0,59
٦	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	474 526,00	477 473,29	0,00	0,00	-2 947,29
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	24 143,00	24 142,72			0,28
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	24 143,00	24 142,72			0,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	24 143,00	24 142,72			0,28
	DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	498 669,00	501 616,01	0,00	0,00	-2 947,01
,	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	704 130,67	,			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	206 092,80	59 158,58	111 749,64	35 184,58
213	Constructions	72 000,00	0,00	71 396,09	603,91
2156	Matériel spécifique d'exploitation	19 600,00	11 151,32	8 408,03	40,65
2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	114 492,80	48 007,26	31 945,52	34 540,02
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	61 915,14	61 915,14	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	61 915,14	61 915,14	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	268 007,94	121 073,72	111 749,64	35 184,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 900,00	30 743,74	0,00	156,26
1641	Emprunts en euros	27 900,00	27 798,83	0,00	101,17
1681	Autres emprunts	3 000,00	2 944,91	0,00	55,09
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	30 900,00	30 743,74	0,00	156,26
•	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	298 907,94	151 817,46	111 749,64	35 340,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	24 143,00	24 142,72		0,28
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	24 143,00	24 142,72		0,28
1391	Subventions d'équipement	24 143,00	24 142,72		0,28
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	24 143,00	24 142,72		0,28
T	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	323 050,94	175 960,18	111 749,64	35 341,12
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 176,68	9 176,68	0,00	0,00
1068	Autres réserves	9 176,68	9 176,68	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	9 176,68	9 176,68	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	9 176,68	9 176,68	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	136 033,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	103 210,00	103 108,99		101,01
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	2 150,00	2 144,00		6,00
2812	Agencements, aménagements de terrains	400,00	395,00		5,00
2813	Constructions	4 600,00	4 530,00		70,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	3 800,00	3 785,00		15,00
28158	Autres matériels, outillage technique	92 120,00	92 118,99		1,01
2818	Autres immobilisations corporelles	140,00	136,00		4,00
тот	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	239 243,00	103 108,99		136 134,01
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	239 243,00	103 108,99		136 134,01
Т	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	248 419,68	112 285,67	0,00	136 134,01
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	74 631,26			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040* = *RE 042*.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041* = *RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	<u>\</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

							Emprunts et dettes à l'origine du contrat	tes à l'origin	e du contrat					
Nature			- ste					Taux	Taux initial				Possibilité	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts					600 283,92									
auprès														
crédit (Total)														
1641 Emprunts en					600 283,92									
euros (total)														
	AGENCE DE L'EAU	10/08/2013		10/08/2013	38 283,92	ш		0,000	00000		∢	X Echéance constante		A-1
5176005	CDC	13/02/2017		01/09/2017	150 000,00	ш		1,660	1,698		-	X Echéance constante		M-1
8020120	CAISSE D'EPARGNE	02/09/2011		01/10/2012	412 000,00	ш		4,900	4,900		A	Ь		A-1
1643 Emprunts en					00'0									
devises (total)														
16441 Emprunts					0,00									
assortis d'une														
Upuol de trásoreria														
(total)														
165 Dépôts et					00'0									
cautionnements														
reçus (Total)														

							Emprunts et dettes à l'origine du contrat	ttes à l'origin	e du contrat					
Nature			3400					Tau:	Taux initial				Possibilité	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2							I							
1682 Bons a moyen terme négociables (total)					00,0									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					600 283,92									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'interêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES IV – IV	ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
IV – ANNE)	AT DE LA DETTE –

_
(suite)
6
166
et
49
164
ý
Po (
_
ETTE
끰
Щ
품
-
Ž
α
PA
z
0
Ĕ
چ
A
Æ
ī
Ŋ
A

	•			•		Emprunts e	Emprunts et dettes au 31/12/N					
oniteN							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro	Couverture ?		Catégorie d'emprunt après	Capital restant dû	Durée résiduelle			Niveau de taux		:	Intérêts perçus	i i
de contrat)	O/N (10)	Montain couver	couverture éventuelle (11)	au 31/12/N	(en années)	Type de taux (12)	Index (13)	d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'interêt (15)	(le cas échéant) (16)	IONE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		304 619,32					30 743,74	12 315,70	00'0	2 485,01
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		304 619,32					30 743,74	12 315,70	00'0	2 485,01
		00'0	A-1	2 945,00	0,67	ь		0,000	2 944,91	00'0	00'0	00'0
5176005		00'0	A-1	111 306,47	17,50	ш		1,698	5 442,12	1 892,20	00'0	153,00
8020120		00'0	A-1	190 367,85	6,83	ш		4,900	22 356,71	10 423,50	00'00	2 332,01
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	0,00	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					00'0	00'0	0,00	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0

SYNDICAT HVL - Budget Eau - CA - 2024

						Emprunts e	Emprunts et dettes au 31/12/N					
7							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
168 Emprunts et dettes assimilés		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'00					00'0	00'00	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		0,00		00'0					00'0	0,00	0,00	00'0
Total général		00'0		304 619,32					30 743,74	12 315,70	00'0	2 485,01

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Calégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la dassification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668. (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	MENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS
	ELEMENTS DU BILAN

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
unque). Taux variable simple platorine (<i>cap)</i> ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	304 619,32	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
(I) Multiplicatour incourts 9. conditional incourts E.	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) munipheaceur Jusqu'a 5, munipheaceur Jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	0,00	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						00'0
	Montant en euros						00,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT):€	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	74 631,26
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-83 807,94
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-9 176,68

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	9 176,68
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-9 176,68
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)	
Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	55 043,00	54 886,46	111 749,64	166 636,10
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	239 243,00	103 108,99	0,00	103 108,99
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	184 200,00	48 222,53	-111 749,64	-63 527,11
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	74 631,26			74 631,26
Affectation au 106 (C)	9 176,68	9 176,68		9 176,68
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	83 807,94			83 807,94
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte	e III + Solde IV)			20 280,83

⁽¹⁾ BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

⁽²⁾ Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

⁽³⁾ Mandats et titres émis

⁽⁴⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		55 043,00	S4 886,46	
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	30 900,00	30 743,74	
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	27 900,00	27 798,83	
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	
1681	Autres emprunts	3 000,00	2 944,91	
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	
1687	Autres dettes	0,00	0,00	
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	24 143,00	24 142,72	
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	24 143,00	24 142,72	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		239 243,00	III 103 108,99	
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	
10222	FCTVA	0,00	0,00	
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (2)	239 243,00	103 108,99	
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	2 150,00	2 144,00	
2812	Agencements, aménagements de terrains	400,00	395,00	
2813	Constructions	4 600,00	4 530,00	
28156	Matériel spécifique d'exploitation	3 800,00	3 785,00	
28158	Autres matériels, outillage technique	92 120,00	92 118,99	
2818	Autres immobilisations corporelles	140,00	136,00	
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	136 033,00	0,00	

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
08/07/2024	RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMBS 2023 - Rue de La Rochelle LA COMTÉ	19 710,80	0,00	20
08/07/2024	RENOUVELLEMENT DE CANALISATION Rue de la Rochelle - LA COMTÉ	61 915,14	0,00	50
03/10/2024	RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS PLOI LA COMTE 2024	/IB 28 296,46	0,00	20
10/12/2024	DEBIMETRE SORTIE RESERVOIR HOUVELIN	2 182,00	0,00	15
10/12/2024	COMPTEURS DE SECTORISATION BAJUS LA COMTE	8 969,32	0,00	15
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		121 073,72	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	477 473,29

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0,00
		, , ,

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

•

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMP	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS PT (4)
		EMPLOIS	EMPLOIS	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
		PERMANENIS A TEMPS COMPLET	PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		III ULAIRES	TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
Directeur général des services techniques		00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		00'0	00'0	0,00	00'0	00,00	00'0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	0	1,00	00'0	1,00	1,00	00'0	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,00	1,00	1,00	00'0	1,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont désignement comptabilisés dans leur fillère d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emplois.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	2
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

	-					
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N CATEGORIES	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)	CONTRAT	IRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL				00'0		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB: -Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 CULI : Culturel
 ANIM : Animation.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT: Motif du contrat (code général de la fonction publique CGFP):

 332-23-4: "Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.

 332-23-4: Contrat de projet pour une durée maximale de six mois.

 332-24: Contrat de projet pour une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

 332-24: Contrat de projet pour une durée maximale fixée par les parties du maximale d'un an et une durée maximale fixée par les parties du maximale d'un an et une durée maximale fixée par les parties du maximale d'un an et une durée maximale fixée par les parties du maximale d'un maximale d'un an et une durée maximale fixée par les parties d'activités de fonctionnaire autorisés à servir à temps partiel ou indisponible.

 332-44: Vacance temporaire d'un emploi.

 332-82: d'ustifie par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

 332-83: Communes de moins de 1000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants. pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement des confirmations se l'activités territoriales ou établissements mentionnés à l'activité le territoriale sou établissements mentionnés à l'activité de territoriale sou établissement peut être nommé en qualité de fonctionnaire s'againe par l'autorité de termps de six ans au un moins.

 332-83: L'include l'activitat à durée indéterminée lorque l'agent contractuel territoriale contractuel territoriale.

 332-11: Contract à durée indéterminée lorque l'agent contractuel territoriale contractuel territoriales contractuel territoria
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-10 et 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	47 639,70	47 598,48	0,00	47 598,48
RECETTES	50 005,50	49 485,77	0,00	49 485,77
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 281,98	0,00	0,00	0,00
RECETTES	7 638,96	7 638,96	0,00	7 638,96

⁽¹⁾ Cumul du BP, BS et DM.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

	BUDGET Budget E	Eau / Numéro SIRET : 2000	9208800026	
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	564 074,94	375 863,41	0,00	375 863,41
RECETTES	1 202 799,67	1 205 746,68	0,00	1 205 746,68
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	323 050,94	175 960,18	111 749,64	287 709,82
RECETTES	323 050,94	186 916,93	0,00	186 916,93

⁽¹⁾ Cumul du BP, BS et DM.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	611 714,64	423 461,89	0,00	423 461,89
RECETTES	1 252 805,17	1 255 232,45	0,00	1 255 232,45
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	324 332,92	175 960,18	111 749,64	287 709,82
RECETTES	330 689,90	194 555,89	0,00	194 555,89
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	936 047,56	599 422,07	111 749,64	711 171,71
TOTAL AGREGE DES RECETTES	1 583 495,07	1 449 788,34	0,00	1 449 788,34

⁽¹⁾ Cumul du BP, BS et DM.

⁽²⁾ Cumul des réalisations et restes à réaliser.

⁽²⁾ Cumul des réalisations et restes à réaliser.

⁽²⁾ Cumul des réalisations et restes à réaliser.

12

10

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté	nar	le	Président.
1 1 CSCIILE	Dai	10	i lesidelli.

A Magnicourt-en-Comte, le 06/03/2025

Le Président,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES: Pour: 11© Contre: 0

Contre: 0
Abstention: 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.

A Magnicourt-en-Comte, le 06/03/2025

Date de convocation :

27/02/2025

Les membres du Comité syndical,

ALLEMAN Joëlle	
BEGHIN Joël	Bolem
BLONDEL Guillaume	Abaut - Excuse
BONNE Hervé	Borre
DERICQUEBOURG Daniel	(G)
DI FILIPPO Nathalie	Difitipes
FLAMENT André	
GODART Nicole	(ados) -
LECLERCQ Odile	Spela /
MONCHY Fabrice	
ROVILLAIN Jean-Marc	Rotto

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2025 et de la publication le 11/03/2025.

A Magnicourt en Con